

Questions orales

• (1440)

M. McKnight: En ce qui a trait aux Forces canadiennes participant à l'heure actuelle à l'intervention multinationale dans le Golfe qui tend à faire respecter les 12 résolutions du Code sécurité des Nations Unies et qui s'inscrit dans le cadre des mesures prises et appuyées par les pays du monde entier pour condamner l'agression de l'Irak, je peux garantir au député qu'on leur confiera des tâches correspondant à leurs moyens. Elles ont été chargées de la mission en question dès le départ et on a établi les règles d'engagement. À ce stade-ci, à mon avis et selon les chefs militaires, il est inutile de modifier ces règles d'engagement.

Comme mes collègues de ce côté-ci et moi-même l'avons précisé, si la mission de nos troupes change et si nous devons envoyer d'importants renforts dans le Golfe, le Parlement sera alors consulté le plus tôt possible.

Des voix: Bravo!

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, le ministre de l'Agriculture étant absent, je m'adresse au ministre des Finances.

Le ministre sait que les transports internationaux échapperont complètement à la TPS. Revenu Canada déclarait pourtant dans une interprétation récente:

Le nettoyage, le mélange et le séchage du grain sont considérés comme une nouvelle étape de transformation, avec le résultat que la partie du transport d'un endroit au Canada jusqu'à un point d'exportation est un service de transport intérieur et est assujéti à la TPS de 7 p. 100.

Cela signifie que la TPS s'appliquera désormais à l'expédition du grain, de la ferme aux ports de Vancouver, Prince-Rupert, Churchill et Thunder Bay. Cette décision est renversante, compte tenu de la charge que les producteurs de grain assument à l'heure actuelle.

Cette interprétation est-elle exacte et, dans l'affirmative, que compte faire le ministre des Finances à ce sujet?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député oublie de mentionner un élément important dans sa question: les agriculteurs auront droit à un crédit pour le plein montant de TPS qu'ils auront à payer sur les services ou biens qu'ils achètent dans le cadre de l'exploitation de leur entreprise.

Des voix: Bravo!

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): J'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Finances. Si les agriculteurs doivent de toute façon récupérer cet argent un jour, pourquoi le gouvernement tient-il donc à imposer ce cauchemard bureaucratique à l'ouest du Canada, à la collectivité agricole et à tous ceux qui devront s'occuper de cette paperasse pour finir, au bout du compte, par envoyer un remboursement, peut-être un an plus tard?

Une voix: Les conservateurs sont des bureaucrates.

Des voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, encore une fois la question du député ne tient pas compte d'une partie très importante des rouages de la TPS. Nous venons à peine de publier une liste de produits qui seront totalement exonérés de la TPS. De cette façon, l'incidence sur l'encaisse des agriculteurs sera environ 25 p. 100 de ce qu'elle serait si tous ces produits étaient assujéti à la TPS.

Le remplacement de l'actuelle taxe de vente fédérale par la TPS fera épargner aux agriculteurs canadiens 250 millions de dollars la première année. C'est un avantage important pour la collectivité agricole.

Pour prendre un exemple concret, disons qu'un camion léger qui coûte aujourd'hui 20 000 \$ à l'agriculteur lui en coûtera 2 000 \$ de moins, grâce à la taxe sur les produits et services.

Des voix: Bravo!

* * *

LE PROJET RAFFERTY-ALAMEDA

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Justice et porte sur la demande d'injonction du gouvernement pour stopper la construction du barrage Rafferty-Alameda d'ici à ce qu'une évaluation environnementale exhaustive soit faite.

Le bruit court cette semaine que le juge qui a rejeté la demande est en fait un associé principal d'une étude d'avocats de la Saskatchewan qui a représenté la société Luscar, société qui avait un intérêt financier à voir le barrage être mis en chantier sans tarder.